



# DU DROIT DE LA MODE ET DE L'INDUSTRIE DU LUXE



## Présentation

### DROIT DE LA MODE ET DE L'INDUSTRIE DU LUXE

Le droit de la mode et de l'industrie du luxe est un droit en émergence.

Les outils juridiques classiques, les procédures, les formes sociales s'adaptent progressivement pour figer un droit nouveau, autonome.

Le droit de la mode et de l'industrie du luxe n'engage donc pas seulement des règles de droit commun, appliquées au domaine, mais revendique

l'application de règles spécifiques et originales.

Selon ce constat la mise en place d'un diplôme d'établissement est essentielle pour offrir une formation aux professionnels

## Objectifs

Cette formation est ouverte aux étudiants et aux professionnels.

Le Diplôme d'établissement «Droit de la mode et de l'industrie du luxe » est la seule formation de ce type en France. Son objectif est de former les étudiants et les professionnels à

la problématique du droit appliqué à la mode et à l'industrie du luxe. La formation permet ainsi d'appréhender les règles spécifiques du droit de la mode et de l'industrie du luxe et de comprendre l'articulation entre les règles spéciales et autonomes applicables au domaine et le droit commun.

## Infos pratiques

### Contacts

Responsable pédagogique

Olivier Sautel

☎ 04 34 43 29 27

✉ olivier.sautel@gmail.com

Marie-Claude VERNET

☎ 04.34.43.29.25

✉ marie-claude.vernet@umontpellier.fr